

le carnaval. Il s'y répand beaucoup d'argent. On a souvent représenté au maréchal de Villeroy le désordre et les maux que cela cause, il ne veut pas que l'on touche à cette corde-là. Il a affermé le privilège du jeu huit ou dix mille livres, qui servent à récompenser ses gens. On dit même que la pension qu'il fait à sa fille Carmélite est payée par le fermier des jeux.

1726.

Juillet. — Les courriers de Paris ont été volés et assassinés trois ou quatre fois dans un très-court intervalle et à peu de distance de Lyon. La Cour envoie le prévost des marchands de Soissons, pour poursuivre la recherche des assassins, au préjudice du grand prévost, M. de L'Espinasse, sur la négligence duquel on élève des plaintes.

Novembre. — Les jésuites du Petit-Collège obtiennent la suspension de leurs exercices pendant huit ans, à cause de la caducité de leur maison. On leur continue néanmoins la même pension pour les aider à faire un nouveau bâtiment.

31 décembre. — Le Consulat accorde cent mille livres d'indemnité à la dame Desmarets, directrice du spectacle, pour la fermeture du théâtre pendant le jubilé. On donne à M. Perret, architecte, deux mille cinq cents livres pour le portail de la terrasse du séminaire de Saint-Irénée.

1727.

Le prévost de Soissons, envoyé par la Cour, a écrit que Lyon était rempli de voleurs et de receleurs, ce qui provenait en partie des jeux publics, qui y sont entretenus jour et nuit, tant sur la place des Terreaux, qu'ailleurs.

1728.

18 avril. — Les jésuites du Grand-Collège font l'ouverture de la fête pour la canonisation, faite à Rome, de St-Louis de Gonzague et de St-Stanislas Kotska qui sont de leur ordre. Grande